

## Remplacement des 6 Recommandations CACES® existantes

- |        |         |                    |       |         |  |
|--------|---------|--------------------|-------|---------|--|
| R.372m | ▶ R.482 | Engins de chantier | R.386 | ▶ R.486 | Plates-formes élévatrices mobiles de personnes |
| R.377m | ▶ R.487 | Grues à tour       | R.389 | ▶ R.489 | Chariots de manutention à conducteur porté     |
| R.383m | ▶ R.483 | Grues mobiles      | R.390 | ▶ R.490 | Grues de chargement de véhicules               |

## Création de 2 nouvelles Recommandations CACES®

- |       |                               |       |   |
|-------|-------------------------------|-------|---|
| R.484 | ▶ Ponts roulants et portiques | R.485 | ▶ Chariots gerbeurs à conducteur accompagnant |
|-------|-------------------------------|-------|---|

**Les CACES® R.4XX seront délivrés à partir du : 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

## Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

Catégorie 1 : 1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m



Gerbeur à conducteur accompagnant. Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche. Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai. Hauteur de levée mini : 2,20 m, Capacité nominale mini : 800 kg

Catégorie 2 : hauteur de levée > 2,50 m



Gerbeur à conducteur accompagnant. Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche. Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai. Hauteur de levée mini : 2,20 m, Capacité nominale mini : 1 200 kg

Les CACES® R.485 concernent uniquement les chariots gerbeurs à conducteur accompagnant, à mât fixe muni de bras de fourche, dont les mécanismes de translation et de levage sont motorisés.

## Plates-formes élévatrices mobiles de personnel

Groupe A : élévation verticale.

Type 1



La translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse).

Type 3



La translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute

Groupe B : élévation multidirectionnelle.

Type 1



La translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse).

Type 3



La translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

**\*Groupe C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B**

La présente recommandation ne s'applique pas aux PEMP de type 2, en raison notamment de leur utilisation spécialisée et de leur faible diffusion.

## Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Catégorie 1

Catégorie 1A : Transpalette à conducteur porté



Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée ≤ 1,20 m). Chariot de manutention à conducteur porté muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son transport ou la préparation de commande au sol.

Catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)



Chariot de manutention à conducteur porté équipé d'un mât fixe et muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son gerbage et son dégerbage, ou son stockage et son déstockage en casier.

Catégorie 2

Catégorie 2A : Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2t)



Catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25t)



Catégorie 3

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 t)



Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes.

Catégorie 4

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 t)



Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes.

Catégorie 5

Chariots élévateurs à mât rétractable



Chariot élévateur gerbeur à longerons porteurs pour lequel la charge peut être amenée en porte-à-faux par avancement du mât.

Catégorie 6

Chariots élévateurs à poste de conduite élévable (hauteur de plancher > 1,20 m)



Chariot élévateur gerbeur dont le poste de conduite s'élève avec l'organe porteur de charge à une hauteur de plancher > 1,20 m.

**Catégorie 7 Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories**

Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais